

## Bachelier : instituteur préscolaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 74 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.2			
Code	PEPS3B74PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Catherine FIASSE</b> (catherine.fiasse@helha.be) HELHa Gosselies <b>Carine LEPORCQ</b> (carine.leporcq@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Christian MOL</b> (christian.mol@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**

- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le**

## partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

### **Acquis d'apprentissage visés**

L'étudiant construira ou adaptera des outils d'observation afin d'identifier les caractéristiques spécifiques des élèves rencontrés en stage. Sur cette base, il construira des outils de différenciation et d'évaluation.

L'étudiant détectera certaines difficultés d'apprentissage rencontrées par des élèves dans le cadre d'un stage et proposera des dispositifs adaptés afin de permettre à ces élèves de lutter contre les difficultés identifiées.

L'étudiant effectuera une analyse réflexive des dispositifs mis en oeuvre sur le terrain pour amener tous les élèves à apprendre.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B74PSA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B74PSA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier : instituteur préscolaire

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Code	6_PEPS3B74PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Catherine FIASSE</b> ( <a href="mailto:catherine.fiasse@helha.be">catherine.fiasse@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours vise à préparer les étudiants d'un point de vue théorique et pratique à différencier leur enseignement, à repérer au plus vite les difficultés et troubles d'apprentissage de leurs élèves et à s'y adapter.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de:

- concevoir et gérer des pratiques de différenciation en classe;
- détecter des difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves, des particularités, et proposer des solutions face à ces difficultés, particularités.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

La différenciation

La détection et remédiation des difficultés d'apprentissage, des troubles d'apprentissage et de comportements/profils particuliers

Principes de base en orthopédagogie

### Démarches d'apprentissage

Approche interactive, travaux de groupe, cours magistral...

### Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses.

### Sources et références

Bibliographie transmise aux étudiants lors du cours.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Textes, documents-ressource et présentations.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage se base sur la présentation d'un travail portant sur un trouble, un handicap, une difficulté scolaire, etc.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).